

CONDITIONS GENERALES DE VENTE
COINHOUSE ET SON ESPACE COMMERCIAL « LA MAISON DU BITCOIN »

(Version mise à jour le 04/01/2018)

COINHOUSE est une société par actions simplifiée au capital de 10 000 € dont le siège social est situé 35 rue du Caire, 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 815 254 545 RCS de PARIS. COINHOUSE est spécialisée notamment dans l'achat et la vente de crypto-monnaies ("**Crypto-monnaies**") dont le Bitcoin ("**BTC**") et l'Ether ("**ETH**"). COINHOUSE échange des Crypto-monnaies sur des plateformes spécialisées dédiées à ses activités et les distribue à une clientèle composée de Consommateurs ou de personnes morales (les "**Clients**") dans son espace commercial « La Maison du Bitcoin » situé au 35 rue du Caire – 75002 Paris ou à travers son Site Internet.

1/ Définitions

Achat de Crypto-monnaie ou Achat : pour un Compte Client validé, signifie les étapes du processus suivant :

- 1) Communication par le Client des informations suivantes i) nature de la Crypto-monnaie à acheter (étant entendu que cette Crypto-monnaie est vendue par COINHOUSE), ii) montant total en euros à régler incluant la Commission et les Frais de Minage (ci-après le « Montant d'Achat »), iii) adresse du Portefeuille de la Crypto-monnaie (étant entendu que le Client est seul responsable de la communication de cette adresse et que COINHOUSE se serait être tenu responsable de la communication par le Client d'une adresse erronée ou ne lui appartenant pas), iv) nature du mode de paiement du Montant d'Achat (seuls les paiements par carte bancaire ou virement bancaire sont acceptés). Le Montant d'Achat est soumis à un minimum fixé par COINHOUSE au moment de l'Achat.
- 2) Communication par COINHOUSE du montant de la Commission et des Frais de Minage estimés.
- 3) Dans le cas d'un paiement du Montant d'Achat par carte bancaire : communication par COINHOUSE du montant estimé de la quantité de Crypto-monnaie à recevoir à l'adresse indiquée du Portefeuille. Dans le cas d'un paiement du Montant d'Achat par virement bancaire, communication par COINHOUSE des coordonnées bancaires de COINHOUSE (« le Compte COINHOUSE ») et des instructions exactes permettant au Client de faire son virement.
- 4) Vérification et validation par le Client des informations mentionnées dans un délai fixé par le Site Internet et dans un délai maximum de 10 minutes si l'Achat s'effectue dans l'espace commercial « La Maison du Bitcoin ». Au délai de ces délais, l'Achat est considéré comme expiré et COINHOUSE n'est en aucune manière tenue de l'exécuter (ci-après le « Délai d'Expiration »).
- 5) Paiement par le Client avec un moyen de paiement valide et nominatif du Montant d'Achat : avec une carte bancaire valide et à son nom, ou par virement bancaire sur le Compte COINHOUSE à partir d'un compte bancaire au nom exact du Client, ouvert dans un établissement bancaire situé dans la zone SEPA, et mentionnant dans le libellé du virement la référence exacte de la Transaction à réaliser telle que fournie par COINHOUSE. Un Achat non validé, non payé, ou partiellement payé par un Client dans un certain délai sera réputé expiré et ne sera pas validé par COINHOUSE.
- 6) Validation du paiement du Montant d'Achat par COINHOUSE et par son partenaire bancaire dans le cas d'un virement ou par son partenaire opérant la prestation de paiement par carte bancaire. En cas de paiement par carte bancaire sur le Site Internet, le paiement est réputé valide une fois que la confirmation de l'achat par « 3D-secure » obtenue. Dans l'espace commercial de « la Maison du Bitcoin », le paiement par carte bancaire est réputé valide par impression du reçu de paiement conforme à l'achat. COINHOUSE ne peut être tenu responsable du refus par ses partenaires bancaires ou prestataires de paiement du paiement d'un Client, d'un cas de Défaillance Technique, d'un refus de la Transaction par COINHOUSE du fait de la réception d'un montant différent du Montant d'Achat. En cas de refus du paiement par la banque ou le prestataire de paiement de COINHOUSE postérieur à la validation et au paiement par ce dernier du Montant d'Achat, le Montant d'Achat sera retourné par l'établissement bancaire ou le prestataire de paiement de COINHOUSE dans un délai prévu à leur propre CGV et pouvant atteindre 30 jours ouvrés ; COINHOUSE ne peut en être tenu responsable.
- 7) Livraison de la quantité de Crypto-monnaie à l'adresse du Portefeuille de la Crypto-monnaie indiquée par le Client et calculée précisément suite à la Compensation du Montant d'Achat. Cette Livraison s'effectue dans un délai maximum de 48 heures après la validation du paiement par carte bancaire tel que précisé au paragraphe précédent, ou dans un délai maximum de 72 heures après réception sur le Compte COINHOUSE et validation du virement du Client tel que précisé au paragraphe précédent.
- 8) Envoi au Client à son adresse email de connexion à COINHOUSE d'une facture détaillant l'opération et notamment la quantité de Crypto-monnaie achetée, le montant de la Commission et des Frais de Minage.

En aucun cas, COINHOUSE ne peut garantir le Cours auquel l'Achat de la Crypto-monnaie sera réalisé.

COINHOUSE se réserve le droit d'annuler un Achat effectué par virement bancaire, si l'envoi par le Client du virement sur le Compte COINHOUSE ne respecte pas exactement le processus détaillé ci-dessus et notamment sans mention d'une référence valide d'opération ou si le virement est d'un montant erroné. Le Client sera alors remboursé par virement bancaire dans un délai maximum de 20 jours ouvrés sans dédommagement possible.

COINHOUSE se réserve le droit de modifier à tout moment sans préavis la liste des Crypto-monnaies qu'elle offre à l'Achat à ses Clients.

COINHOUSE se réserve le droit de modifier à tout moment sans préavis la valeur minimum ou maximum en euros du Montant d'Achat pour une Crypto-monnaie donnée proposée à ses Clients.

COINHOUSE ne peut être tenu responsable de la non réalisation d'un Achat de Crypto-monnaie et de ses conséquences résultant d'un cas de Force Majeure, d'un Achat validé par le Client après le Délai d'Expiration, d'une Défaillance Technique, de son

incapacité à déterminer un Cours de la Crypto-monnaie concernée pour des raisons techniques qui ne lui sont pas imputables, d'une décision de ses partenaires bancaires ou prestataires de paiement ou une erreur imputable au Client.

Le Client est seul responsable de son Portefeuille et de sa protection. Le Client est seul responsable de la communication à COINHOUSE de l'adresse du Portefeuille de la Crypto-monnaie qu'il souhaite acheter, en cas de communication erronée, COINHOUSE ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des dommages provoqués.

En cas d'échec du paiement, COINHOUSE peut librement décider d'interrompre l'Achat de Crypto-monnaie sans dédommagement. En cas d'erreur imputable au Client, COINHOUSE peut appliquer des Frais de Gestion d'un montant minimum de 20 euros par Transaction.

ACPR : Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution.

AMF : Autorité des Marchés Financiers.

Blockchain : « Chaîne de blocs » de transactions.

Contrat : le contrat de vente, d'achat ou de conversion d'une quantité de Crypto-monnaie donnée conclu entre COINHOUSE et le Client disposant d'un Compte Client validé pour la Transaction concerné.

Compensation d'un Montant d'Achat : processus par lequel à un instant donné, COINHOUSE, achète pour son compte propre une quantité donnée de Crypto-monnaie correspondant à un Achat au Cours de cette Crypto-monnaie pour un montant en euros égal au Montant d'Achat déduction faite des Frais de Minage, de la Commission et d'éventuels Frais de Gestion. La quantité de la Crypto-monnaie achetée correspond à celle qui sera envoyée à l'adresse du Portefeuille du Client ayant réalisé l'Achat correspondant.

Compensation d'une Vente : processus par lequel à un instant donné, COINHOUSE, vend pour son compte propre contre des euros, une quantité donnée de Crypto-monnaie reçue correspondant à une Vente au Cours de cette Crypto-monnaie. Le montant versé au Client pour la Vente correspond alors au montant de la vente réalisée pour compte propre par COINHOUSE déduction faite de la Commission et d'éventuels Frais de Gestion.

Cours d'une Crypto-monnaie ou Cours : contre-valeur en euros ou dans une Crypto-monnaie donnée d'une unité de la Crypto-monnaie concernée, telle que déterminée par COINHOUSE, au minimum 1 fois toutes les trois cents secondes (sauf en cas de Défaillance Technique ou de Force Majeure), par agrégation des différentes contre-valeurs en euros observées sur des plateformes d'échange de renom de la Crypto-monnaie, sélectionnées par COINHOUSE.

Crypto-monnaie : unité de compte numérique stockée sur un support électronique, appelé Portefeuille ou Wallet, permettant à une communauté d'utilisateurs d'échanger entre eux des biens et des services sans avoir à recourir à la monnaie légale. Une crypto-monnaie repose sur un protocole informatique de transactions signées cryptographiquement et décentralisées, communément appelé la « Blockchain ». Selon un communiqué de l'AMF en date du 4 décembre 2017, les Crypto-monnaies ne peuvent pas être qualifiés de monnaies ni être considérées comme des moyens de paiement au sens juridique du terme et ne sont, par conséquent, pas assujetties au cadre réglementaire relatif aux moyens de paiement. L'AMF rappelle qu'en France à ce jour, l'euro est la seule monnaie ayant cours légal. Le Bitcoin est la Crypto-monnaie la plus connue, il en existe toutefois plus de 4 500 autres, par exemple Ether, Litecoin, Dash, Ripple, etc.

CGV : signifie les présentes conditions générales d'achat et de vente applicables à tous les Clients de COINHOUSE.

Client : Consommateur, tel que ce terme est défini ci-dessous, personne physique âgée de 18 ans au moins capable d'exercer et de jouir de ses droits au sens de l'article 414 du Code civil et toute personne morale de droit français ou autre et qui réalise une démarche d'inscription pour accéder au service proposé par COINHOUSE sur son Site Internet ou dans son espace commercial « La Maison du Bitcoin ». Pour les Transactions sur le Site Internet, seuls les Clients dont la nationalité ET le lieu de résidence permanent sont inclus dans la liste suivante peuvent être acceptés : *Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Croatie, Bulgarie, Danemark, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Suède, Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse ainsi que les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, la principauté de Monaco, Andorre, le Vatican et Saint-Marin.*

Pour les Transactions dans l'espace commercial « la Maison du Bitcoin », les Clients de toute nationalité peuvent être acceptés à l'exception des Clients dont la nationalité ou le lieu de résidence est la liste suivante : *Afghanistan, Bosnie-Herzégovine, Corée du Nord, Éthiopie, Iran, Iraq, Laos, Nigéria, Ouganda, Syrie, Trinité-et-Tobago, Vanuatu, Yémen.*

Ces listes de pays sont susceptibles d'évoluer à tout moment et sans préavis par simple décision de COINHOUSE.

Commission : montant en euros perçu par COINHOUSE lors d'une Transaction en rémunération du service rendu. En cas d'Achat, la Commission est incluse dans le montant total de la Transaction, elle est calculée tel que prévu par la Compensation du Montant d'Achat. En cas de Vente, la Commission est prélevée sur le montant en euros obtenue lors de la vente pour son compte propre par COINHOUSE de la quantité de Crypto-monnaie envoyée par le Client tel que prévu par la Compensation d'Une Vente. La Commission prélevée par COINHOUSE n'est pas assujettie à la TVA française comme le prévoit l'Article 261 C du CGI. Les Commissions et leur calcul sont détaillés sur le Site Internet et disponibles dans l'espace commercial « la Maison du Bitcoin » sur demande.

Compte Client : signifie un compte nominatif unique permettant d'accéder aux services de COINHOUSE sur son Site Internet et dans son espace commercial « la Maison du Bitcoin ». L'identifiant d'un Compte Client est une adresse de messagerie électronique et un numéro de compte associé. Un Client Consommateur ou personne morale ne peut respectivement avoir qu'un seul Compte Client particulier ou personne morale. Le Client est seul responsable de ses identifiants de connexion et de la sécurité de son accès à son Compte Client. COINHOUSE ne peut être tenu responsable en cas d'accès frauduleux à un Compte Client. L'ouverture d'un Compte Client ne peut se faire que via le Site Internet ou dans l'espace commercial de « la Maison du Bitcoin ». En aucun cas, un Compte Client peut être ouvert ou proposé à l'ouverture par téléphone.

Compte Client validé : un Compte Client est validé quand le Client reçoit un message électronique de COINHOUSE l'informant de sa validation. COINHOUSE décide seul à travers son Service Conformité et Risque de la validation d'un Compte Client en fonction du KYC du Client et des informations fournies par ce dernier. Seul un Client disposant d'un Compte Client validé peut effectuer une Transaction. Le Service Conformité et Risque se réserve le droit à tout moment de bloquer un Compte Client, qui ne pourra donc plus faire de Transaction, pour des raisons liées au KYC du Client, au non-respect des présentes CGV, en raison d'un comportement imputable au Client (insultes, menaces, ...), sur demande expresse des autorités ou de la justice française, en l'absence de réponse valide du Client dans un délai de 5 jours ouvrés à des demandes de justificatifs sur une Transaction ou son KYC. COINHOUSE ne peut en aucun cas être tenu responsable des conséquences de quelque nature qu'elle soit liées au blocage d'un Compte Client.

Consommateur : signifie au sens des dispositions nouvelles de la Loi Hamon n°2014-344 du 17 mars 2014, toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Conversion de Crypto-monnaie : transaction proposée par COINHOUSE à un Client qui en fait la demande, consistant à échanger une quantité d'un type de Crypto-monnaie reçue d'un Portefeuille Client en une quantité d'une autre Crypto-monnaie envoyée sur le Portefeuille d'un Client. Dans le cas d'une conversion, la Livraison de la Crypto-monnaie convertie se fait dans un délai maximum de 48h.

Défaillance Technique : l'un des cas suivant résultat d'un fait non imputable à COINHOUSE ou de Force Majeure : indisponibilité de l'accès au réseau téléphonique ou à l'Internet par COINHOUSE, indisponibilité de l'accès à des plateformes de partenaires pour l'achat ou la vente de crypto-monnaies opérée par COINHOUSE pour son compte propre, indisponibilité de l'accès aux informations du Portefeuille d'un Client notamment aux adresses utilisées pour les échanges de Crypto-monnaies, perte par le Client de l'accès à son Portefeuille, faits résultant de l'action de Hackers sur les systèmes informatiques de COINHOUSE, du Client ou des partenaires techniques et plateformes d'échange de Crypto-monnaies utilisés par COINHOUSE pour la Transaction.

Frais de Gestion : frais prélevés par COINHOUSE par Transaction au Client au titre de la gestion de n'importe quelle erreur sur une Transaction ou d'une erreur sur le Compte Client imputable au Client. Le montant minimum des Frais de Gestion est de 20 € par Transaction. Les détails sont sur le Site Internet et disponibles dans l'espace commercial « la Maison du Bitcoin » sur demande.

Frais de Minage : frais prélevés par COINHOUSE sur l'Achat de Crypto-monnaie en raison des coûts associés à la validation par des systèmes informatiques de la Blockchain de l'opération de transfert de la quantité de Crypto-monnaie achetée par un Client d'un Portefeuille détenu par COINHOUSE au Portefeuille du Client.

Force Majeure : au terme de l'article 1218 du Code civil, événement échappant au contrôle de son débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du Contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées.

Hackers : signifie toute personne qui s'introduit frauduleusement dans un système informatique (pirate informatique) et commet des actes réprimés par la loi.

IBAN : International Banking Account Number signifie identifiant de compte bancaire international.

KYC : terme utilisé dans le cadre de l'application d'une procédure de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et désignant les diligences à réaliser pour permettre l'identification d'un Client (Know Your Customer). Cette procédure englobe l'interrogation d'une base de données de type « Risk & Compliance » de DowJones.

LCB-FT ou LBA-FT : signifie la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme au sens du code monétaire et financier et donnant lieu à la mise en place et l'application d'une procédure d'évaluation des transactions des clients conduite sur la base d'une cartographie des risques définissant le niveau de risque lié à une transaction spécifique et la nature des diligences à accomplir pour satisfaire à la réglementation en la matière.

Livraison : signifie le fait d'envoyer une quantité de Crypto-monnaie à l'adresse du Portefeuille fournie par un Client dans le cas d'un Achat ou d'une Conversion.

Partie : signifie le Client et COINHOUSE, ensemble ou séparément suivant le contexte.

Personnel : tout salarié, contractuel, prestataire, stagiaire, mandataire ou personne désignée comme telle, employé par COINHOUSE, ses filiales ou sa société mère.

Portefeuille ou Wallet : une application informatique permettant le stockage, la réception et l'envoi des Crypto-monnaies dont la sécurisation est garantie par l'utilisation de processus cryptographiques basés sur des mécanismes de clé privée et clé publique. Un portefeuille contient une ou plusieurs adresses utilisées pour l'échange de Crypto-monnaies ainsi qu'une ou plusieurs clés privées sécurisant les avoirs qui y sont stockés. La divulgation, le vol, ou la perte des clés privées peut entraîner la perte totale par

le Client de ses Crypto-monnaies. Le Client est seul responsable de son Portefeuille et de sa SEED. COINHOUSE ne conçoit pas de Portefeuille et ne gère pas de Portefeuille pour le compte de ses Clients et n'a pas connaissance des adresses privées ou de la SEED de ses Clients.

Questionnaire Client : questionnaire établi par le Service Conformité et Risque dans un objectif de KYC et adressé au Client. COINHOUSE se réserve le droit de refuser une TRANSACTION à un Client, sans dédommagement, en cas d'absence de réponse, de réponse partielle ou non satisfaisante à un Questionnaire Client dans un délai de 72 heures après sa communication au Client.

Service Conformité et Risque : service en charge pour le compte des activités de COINHOUSE sur son Site Web et dans son espace commercial « la Maison du Bitcoin », de la validation, du suivi et du blocage des Comptes Clients et des Transactions en lien avec les procédures KYC, de LCB-FT et la prévention de la fraude. Ce service est en mesure de réaliser des déclarations Tracfin.

Site Internet : signifie l'ensemble des services de COINHOUSE accessibles aux adresses web (url) suivantes : « <https://www.coinhouse.io> », « <https://www.coinhouse.fr> » et « <https://www.coinhouse.com> » et sur son application mobile « COINHOUSE » disponible sur Android et iOS. L'accès au Compte Client sur le Site Internet est sécurisé par un mot de passe défini par le Client. Ce mot de passe est sous sa responsabilité. COINHOUSE met tout en œuvre afin de protéger l'accès à ses serveurs et aux données de ses Clients contre des Hackers.

Tracfin : signifie au sens de l'article L.561-23 du Code monétaire et financier, le service du Ministère de l'économie et des finances auprès duquel sont effectuées les déclarations de soupçon des opérations suspectes au regard de la réglementation relative à lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Transaction : signifie Achat, Vente, ou de Conversion de Crypto-monnaies par un Client. Une Transaction ne peut être réalisé que via le Site Internet ou dans l'espace commercial de « la Maison du Bitcoin ». En aucun cas une Transaction ne peut être réalisé par téléphone ou email. Si une Transaction n'a pu aboutir passé un délai de 360 jours pour une raison imputable au Client, la quantité de Crypto-monnaies envoyée ou le Montant d'Achat envoyé sera réputé définitivement acquis par COINHOUSE et ne pourra plus être retourné au Client.

SEED : données de sauvegarde d'un portefeuille de Crypto-monnaies. Celui-ci se présente sous la forme d'une liste de mots, et permet un accès complet au portefeuille lié. Cette sécurité permet de restaurer le portefeuille en cas de perte, de vol ou de destruction du support du portefeuille (téléphone, tablette, PC ou autre). Cette liste de mots est strictement confidentielle. Le stockage sous quelque forme que ce soit des informations de la SEED est sous la responsabilité unique du Client. COINHOUSE ne peut en aucun cas être tenu responsable d'erreurs dans le stockage de la SEED du Portefeuille d'un Client ou de sa perte.

Vente de Crypto-monnaie ou Vente : pour un Compte Client validé, signifie les étapes du processus suivant :

- 1) Communication par le Client des informations suivantes i) nature de la Crypto-monnaie à vendre (étant entendu que cette Crypto-monnaie est achetée par COINHOUSE), ii) quantité de la Crypto-monnaie à vendre (ci-après le « Montant de Vente »), iii) IBAN et code BIC du compte bancaire du Client ouvert à son nom propre dans un établissement bancaire de la zone SEPA. COINHOUSE ne peut être tenu responsable de la communication par le Client de coordonnées bancaires erronées ou d'un établissement en dehors de la zone SEPA. Le Montant de Vente est soumis à un minimum fixé par COINHOUSE au moment de la Vente.
- 2) Communication par COINHOUSE au Client du montant net estimé de la contre-valeur en euros du Montant de Vente déduction faite de la Commission et des Frais de Gestion éventuels.
- 3) Communication par COINHOUSE au Client de l'adresse du Portefeuille détenue par COINHOUSE (par QR Code ou par adresse cryptographique) à laquelle le Client doit envoyer par lui-même depuis son Portefeuille Client la quantité exacte de Crypto-monnaie communiquée par COINHOUSE.
- 4) Validation par le Client des informations ci-dessous et transfert sous son entière responsabilité de la quantité exacte de Crypto-monnaie communiquée par COINHOUSE.
- 5) Réception dans le Portefeuille détenu par COINHOUSE dont l'adresse a été indiquée au Client de la quantité de Crypto-monnaie vendue. Validation par COINHOUSE de l'exactitude de la quantité reçue. En cas d'erreur, COINHOUSE se réserve le droit d'annuler la Vente. La quantité de Crypto-monnaie reçue sera alors renvoyée à l'adresse du Portefeuille Client dans un délai maximum de 20 jours ouvrés, sans aucun dédommagement. Des Frais de Gestion d'un montant minimum de 20 euros peuvent être appliqués par COINHOUSE. Une Vente non validée ou non exécutée par un Client dans un certain délai sera réputée expirée et ne sera pas validée par COINHOUSE.
- 6) En cas de validation par COINHOUSE, calcul du montant exact à régler au Client du Compensation de la Vente (ci-après le « Montant perçu de la Vente »).
- 7) Règlement du Montant perçu de la Vente par virement bancaire suivant les instructions fournies par le Client dans un délai maximum de 7 jours ouvrés.
- 8) Envoi au Client à son adresse email de connexion à COINHOUSE d'une facture détaillant l'opération et notamment le montant de la Commission et le Montant perçu de la Vente.

En aucun cas, COINHOUSE ne peut garantir le Cours auquel la Vente de la Crypto-monnaie sera réalisée.

COINHOUSE se réserve le droit de demander à un Client l'origine des Crypto-monnaies vendues, leur date d'acquisition et l'origine des fonds utilisés pour leur acquisition. En cas de réponse jugée non satisfaisante par le Service Conformité et Risque, COINHOUSE refusera la Vente et retournera la quantité de Crypto-monnaie reçue, si elles ont été envoyées par le Client, sans aucun dédommagement possible. Des Frais de Gestion pourraient être appliqués au Client.

Le Client est seul responsable de l'utilisation de l'adresse du Portefeuille détenu par COINHOUSE et communiquée par COINHOUSE utilisée pour la Vente, et notamment du fait de recopier absolument à l'identique cette adresse dans l'application du Portefeuille Client permettant l'envoi de la quantité de Crypto-monnaie vendue du Portefeuille Client au Portefeuille détenu par COINHOUSE. COINHOUSE ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des dommages provoqués par une erreur d'adresse de Portefeuille imputable au Client.

Le Client est seul responsable de la communication de ses coordonnées bancaires (IBAN). COINHOUSE ne sera en aucun cas tenu responsable des conséquences d'une transaction d'information erronée par le Client concernant ses coordonnées bancaires.

COINHOUSE se réserve le droit de modifier à tout moment sans préavis la valeur minimum et maximum en euros ou en quantité de Crypto-monnaie du Montant de la Vente pour une Crypto-monnaie donnée proposée à ses Clients.

COINHOUSE se réserve le droit de modifier à tout moment sans préavis la liste des Crypto-monnaies qu'elle offre à la Vente à ses Clients.

COINHOUSE ne peut être tenu responsable de la non réalisation d'une Vente de Crypto-monnaie et de ses conséquences résultant d'un cas de Force Majeure, d'une Vente validée par le Client après le Délai d'Expiration, d'une Défaillance Technique, de son incapacité à déterminer un Cours de la Crypto-monnaie concernée pour des raisons techniques qui ne lui sont pas imputables, d'une décision de ses partenaires bancaires ou une erreur imputable au Client, notamment concernant ses coordonnées bancaires et leur conformité aux conditions exposés ci-dessus.

En cas d'erreur imputable au Client, COINHOUSE peut appliquer des Frais de Gestion d'un montant minimum de 20 euros par Transaction.

2/ Dispositions générales

Les présentes CGV régissent les Contrats d'Achat, de Vente et de Conversion de Crypto-monnaie par COINHOUSE uniquement sur le Site Internet et dans son espace commercial de « la Maison du Bitcoin » auprès de tout Client. Elles constituent avec la facture ou tout autre document en tenant lieu, les seuls documents contractuels opposables aux Parties, à l'exclusion de tous autres documents, prospectus, catalogues ou photographies des Crypto-monnaies qui n'ont qu'une valeur indicative, non contractuelle. Les présentes CGV sont applicables dans le monde entier.

Les conditions générales d'achat ou de vente des Clients ne sauraient en aucune manière se substituer ou supplanter les présentes CGV et ne sauraient être opposables à COINHOUSE, nonobstant toute disposition contraire.

Les Crypto-monnaies sont vendues ou achetées aux Clients par COINHOUSE pour un prix fixé par COINHOUSE libellé en euro (€).

3/ Application des conditions générales de vente – Opposabilité

Les CGV sont mises à la disposition du Client sur le Site Internet et dans son espace commercial de « la Maison du Bitcoin ». Elles peuvent également être communiquées via email aux Clients sur simple demande, par courrier électronique ou courrier postal. Les CGV sont opposables aux Clients qui reconnaissent, en les validant par le moyen technique prévu à cet effet, en avoir eu connaissance et les avoir acceptées préalablement à toute Transaction. La confirmation d'une Transaction par le Client entraîne de plein droit son adhésion aux CGV en vigueur au jour de la Transaction.

La conservation et la reproduction des caractéristiques d'une Transaction et la mise à disposition des CGV sur le Site Internet et dans son espace commercial « la Maison du Bitcoin » sont assurées par COINHOUSE conformément à l'article 1369-4 du Code civil reproduit ci-dessous :

« Quiconque propose, à titre professionnel, par voie électronique, la fourniture de biens ou la prestation de services, met à disposition les conditions contractuelles applicables d'une manière qui permette leur conservation et leur reproduction. Sans préjudice des conditions de validité mentionnées dans l'offre, son auteur reste engagé par elle tant qu'elle est accessible par voie électronique de son fait.

L'offre énonce en outre :

- 1° Les différentes étapes à suivre pour conclure le Contrat par voie électronique ;
- 2° Les moyens techniques permettant à l'utilisateur, avant la conclusion du Contrat, d'identifier les erreurs commises dans la saisie des données et de les corriger ;
- 3° Les langues proposées pour la conclusion du Contrat ;
- 4° En cas d'archivage du Contrat, les modalités de cet archivage par l'auteur de l'offre et les conditions d'accès au Contrat archivé ;
- 5° Les moyens de consulter par voie électronique les règles professionnelles et commerciales auxquelles l'auteur de l'offre entend, le cas échéant, se soumettre ».

4/ Règles applicables aux Transactions de Crypto-monnaies

4.1. Dispositions applicables aux Transactions réalisées via le Site Internet

Toute Transaction de Crypto-monnaies passée à COINHOUSE par un Client à distance doit impérativement être formulée sur un support écrit durable : le Site Internet.

L'accès au Site Internet est libre. La Transaction est réalisée directement sur le Site Internet de COINHOUSE. Toutefois, pour être valable et réalisée, une Transaction devra impérativement être effectuée à partir d'un Compte Client validé et non bloqué.

La communication entre un Client du Site Internet et COINHOUSE peut se faire par téléphone, par email ou via le système de support utilisé par COINHOUSE. Toutefois la création de Compte Client ne peut se faire que sur le Site Internet et dans l'espace commercial « la Maison du Bitcoin ».

COINHOUSE se réserve le droit de refuser l'accès à son Site Internet et par conséquent toute Transaction à un Client en cas de non-respect des CGV, de fraude imputable au Client, d'utilisation par le Client d'une carte bancaire volée ou en opposition, de communication par le Client d'un IBAN n'étant pas au nom du Client, de comportement agressif, délictueux ou de menaces proférées par un Client lors de ses communications avec COINHOUSE. COINHOUSE se réserve alors le droit sans préavis et sans aucun dédommagement possible de bloquer définitivement le Compte Client du Client en question. Plus généralement, COINHOUSE se réserve le droit de fermer l'accès aux Transactions via son Site Internet en cas de Force Majeure, de Défaillance Technique ou de mise en danger ou de menaces portant sur son Personnel ou ses moyens techniques de quelque nature que ce soit.

4.2. Dispositifs applicables aux Transactions réalisées dans l'espace commercial « la Maison du Bitcoin »

Un Client peut réaliser une Transaction à « la Maison du Bitcoin » à condition que son Compte Client soit validé et ne soit pas bloqué.

L'accès à l'espace commercial de « la Maison du Bitcoin » situé au 35, rue du Caire à Paris 2^e est ouvert aux Clients du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30, sauf les jours fériés et sauf indications contraires mentionnées sur le lieu même ou sur les comptes des réseaux sociaux Twitter et Facebook associés à la Maison du Bitcoin ou à l'adresse web suivante « www.lamaisondubitcoin.fr ».

COINHOUSE se réserve le droit de refuser l'accès de son espace commercial « la Maison du Bitcoin » et par conséquent toute Transaction à un Client en cas de comportement agressif, dangereux, délictueux ou de menaces verbales ou physiques proférées par un Client à l'encontre des autres Clients ou du Personnel de COINHOUSE, en cas de fraude imputable au Client, en cas d'utilisation par le Client d'une carte bancaire volée ou en opposition, en cas de communication par le Client d'un IBAN n'étant pas au nom du Client. COINHOUSE se réserve alors le droit sans préavis et sans aucun dédommagement possible de bloquer définitivement le Compte Client du Client en question. Plus généralement, COINHOUSE se réserve le droit de fermer son espace commercial « la Maison du Bitcoin » en cas de Force Majeure, de Défaillance Technique ou de mise en danger ou de menaces portant sur son Personnel ou ses moyens techniques de quelque nature que ce soit.

4.3. Ouverture d'un Compte Client

Un Compte Client est strictement personnel et est créé à destination et utilisation unique du Client. Le partage des identifiants de connexion entraînera la fermeture définitive du Compte Client.

Les documents et informations à fournir à minima lors de la demande de création d'un Compte Client devront être parfaitement lisibles et dans leur intégralité :

- Nature du Compte Client : Consommateur ou personne morale ;
- Nom, prénom d'usage pour un Consommateur ; identité de la personne morale, SIREN, Activité et nom, prénom du représentant légal ;
- Genre du Consommateur ou du représentant légal de la personne morale ;
- Nationalité du Consommateur ou pays d'immatriculation de la personne morale ;
- Date de naissance (du Consommateur ou du représentant légal de la personne morale) ;
- Adresse email valide ;
- Adresse, code postal, ville et pays de la résidence principale ou de domiciliation si personne morale ;
- Numéro de téléphone mobile valide ;
- Une pièce d'identité valide au nom du Client (ou du représentant de la personne morale) au format .jpg ou .png :
 - carte nationale d'identité française (recto ET verso),
 - passeport français,
 - permis de séjour français,
 - passeport international.

Pour un Compte Client Consommateur créé sur le Site Internet, une photo du client tenant sa pièce d'identité avec un mot écrit manuscrit, lisible et en français : « je souhaite acheter des bitcoins sur Coinhouse » ou tout autre phrase précisée sur le Site Internet à la page web correspondante du processus d'inscription. Le visage doit être visible et dégagé, et la pièce d'identité doit être parfaitement lisible, prise en intégralité et au format .jpg ou .png.

Pour un Compte Client personne morale, des pièces justificatives supplémentaires sont nécessaires : Kbis de moins de 3 mois, Statuts, liste des bénéficiaires effectifs, IBAN.

Un Client peut ouvrir à la fois un Compte Client Consommateur et un Compte Client personne morale à condition d'avoir deux adresses email de connexion différentes et d'utiliser des moyens de paiement distincts propres à chaque Compte Client.

4.4. Modification d'une Transaction

Une Transaction une fois réalisée par COINHOUSE ne peut pas être modifiée, celle-ci est irréversible.

4.5. Absence de délai de rétractation

Absence de délai de rétractation : En application des dispositions de l'article L.121-21-8-2° du Code de la consommation, une Transaction ne donne pas lieu à un droit de rétractation au bénéfice du Client dans la mesure où il s'agit de la "fourniture de biens ou de services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel susceptible de se produire pendant le délai de rétractation".

5/ Langue des CGV

Les présentes CGV pourront être traduites en anglais afin de faciliter leur compréhension auprès de Clients. Nonobstant cette traduction, il est expressément convenu entre les parties qu'en cas de différent, seule la version française des présentes CGV fera foi entre les parties.

6/ Modification des CGV

COINHOUSE se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment sans préavis. En cas de modification des CGV, les CGV applicables au Client sont celles en vigueur à la date de la Transaction. Il est recommandé au Client d'imprimer les CGV en vigueur au jour de la Transaction, nonobstant les règles d'archivage mises en œuvre par COINHOUSE.

7/ Nullité d'une clause des CGV

La nullité d'une clause contractuelle particulière n'entraîne pas la nullité des CGV. Cependant, la nullité d'une clause entraîne la nullité des CGV si le Client a mentionné par écrit préalablement à l'acceptation des CGV le caractère déterminant de son engagement au regard de cette clause particulière.

8/ Facteurs de risques

En l'état de la réglementation actuelle française, COINHOUSE attire l'attention des Clients sur les risques suivants relatifs à l'acquisition et la vente de Crypto-monnaies :

- Une Crypto-monnaie n'est pas une « monnaie » au sens de l'article L.111-1 du Code monétaire et financier. Seul l'euro (€) est la monnaie légale en France ;
- Les Crypto-monnaies ne peuvent être qualifiées de « monnaie électronique » au sens de l'article L.315-1 du Code monétaire et financier ;
- COINHOUSE ne saurait garantir ni la qualification juridique ni le cours des Crypto-monnaies ;
- Plus généralement, une Crypto-monnaie ne peut être considéré comme un instrument financier. A ce titre, les Clients ne bénéficient pas de la protection offerte par les dispositions protectrices de la directive MIF II telle que transposée en droit français.

Avertissement sur les risques :

Le Cours des Crypto-monnaies est extrêmement volatil et ses variations imprévisibles. Le Cours des Crypto-monnaies peut varier à la hausse et à la baisse très rapidement. Réaliser une Transaction comporte un degré élevé de risque dont le risque de perte de la totalité de la valeur liée à l'Achat ou la Conversion de Crypto-monnaies. Dans un communiqué de presse du 4 décembre 2017, l'AMF et l'ACPR ont mis en garde les épargnants contre les achats spéculatifs et la volatilité des Crypto-monnaies.

Acheter des Crypto-monnaies peut ne pas convenir à tous les types de Clients. Toute Transaction doit être réalisée par un Client sur la base d'une évaluation par ce dernier des risques engendrés par une Transaction en Crypto-monnaies et de sa compréhension des technologies sous-jacentes. A ce titre, COINHOUSE se réserve le droit de refuser une Transaction à un Client en cas d'une compréhension par le Client du principe de ces Transactions et des technologies associées, jugée insuffisantes par COINHOUSE ou en cas de comportements jugés déraisonnables par COINHOUSE en raison des montants de ces Transactions ou du KYC du client ;

La valeur exprimée en monnaie ayant cours légal d'une Crypto-monnaie est cotée sur des plateformes d'échange qui ne sont pas réglementées et qui ne fournissent aucune garantie financière, de liquidité, technique ou autre. En conséquence, le Client prend le risque de défaillance, notamment technique, de la plateforme d'échange qui pourrait ne pas livrer les Crypto-monnaies acquises. Un risque technique peut survenir sur la plateforme d'échange et entraîner l'indisponibilité voire la disparition des Crypto-monnaies ou l'incapacité de Compensation d'un Achat ou d'une Vente. La Défaillance Technique, le risque de liquidité des Crypto-monnaies et le risque technique lié aux plateformes d'échange peuvent entraîner des délais de traitement de la Transaction qui ne permettraient pas aux Clients de voir leur Transaction aboutir à une date précise pour un montant prédéterminé.

Les Crypto-monnaies peuvent être soumises à des tentatives de piratage dont les conséquences ne sont pas garanties par COINHOUSE. COINHOUSE ne saurait être tenue pour responsable des ruptures de confidentialité ou des limites techniques induites par les systèmes informatiques utilisés par les Clients pour la conservation de leurs Crypto-monnaies. Il revient au Client de s'assurer de disposer de moyens informatiques nécessaires et suffisamment sécurisés pour assurer la sécurité de ses Crypto-

monnaies et de leur Portefeuille. COINHOUSE décline toute responsabilité en cas notamment de perte ou de vol de Crypto-monnaies quel que soit le support utilisé pour conserver et stocker les Crypto-monnaies.

COINHOUSE encourage ses Clients à utiliser différentes plateformes d'échange de Crypto-monnaies afin de se prémunir des risques de liquidité.

9/ Absence de conseil par COINHOUSE

COINHOUSE ne fournit ni service d'investissement, ni service de paiement ou opérations de banque. A ce titre, elle n'est ni agréé, ni supervisée et contrôlée par l'ACPR.

COINHOUSE est une société commerciale. COINHOUSE n'est pas une entreprise d'investissement agréée, supervisée et contrôlée par l'AMF. Elle ne fournit aucun service d'investissement et en particulier ne fournit aucun conseil en investissement financier aux Clients. COINHOUSE ne peut être en aucune manière considérée comme agissant au nom ou pour le compte du Client en rapport avec ses Transactions en Crypto-monnaies et ne peut être considérée comme faisant valoir de quelque manière que ce soit le bien-fondé des Transactions du Client.

10/ Cours et Commissions

10.1 Information sur le Cours des Crypto-monnaies

Les Cours des Crypto-monnaies pouvant faire l'objet d'une Transaction par COINHOUSE sont indiqués sur le Site Internet de COINHOUSE, conformément à l'article L.113-3 du Code de la consommation, ou communiqué au comptoir de COINHOUSE.

A l'exception de la souscription d'une option particulière par le Client que seul COINHOUSE peut proposer, COINHOUSE ne peut garantir le Cours de la Crypto-monnaies auquel une Transaction correspondante s'effectue.

10.2 Calcul des Commissions

Le calcul détaillé de la Commission est disponible sur le Site Internet ou dans l'espace commercial de « la Maison du Bitcoin ». A l'exception de la souscription d'une option particulière par le Client que seul COINHOUSE peut proposer, la Commission est déterminée à titre indicatif dès lors que le Client indique le montant en euros ou en quantité de Crypto-monnaies de la Transaction à effectuer. Elle est fixée :

- En cas d'Achat, le montant définitif de la Commission est déterminé au moment de la Compensation d'un Montant d'Achat.
- En cas de Vente, le montant définitif de la Commission est déterminé au moment où Compensation de la Vente.
- En cas de Conversion de Crypto-monnaies, le montant définitif est déterminé en convertissant en euros au Cours de la Crypto-monnaie (Cours pouvant s'exprimer en Bitcoin) à convertir une quantité égale à dix pour cent (10%) de la quantité totale de Crypto-monnaie que le Client souhaite convertir.

La Commission sur une Transaction pour un Client donné peut éventuellement tenir compte de l'historique des Transactions réalisées par ce même client auprès de COINHOUSE dans les 12 derniers mois, ainsi que d'offres proposées par COINHOUSE. La Commission peut également comporter des frais fixes, un montant minimum à percevoir ainsi que des Frais de Gestion supplémentaires indiquées par COINHOUSE au moment de la Transaction.

10.3 Absence de TVA sur les Commissions

L'achat ou la vente des Crypto-monnaies n'est pas assujettie à la TVA (Art.261 C du CGI).

11/ Offre de Crypto-monnaies

11.1 Information légale

Conformément aux dispositions de l'article L.121-17 du Code de la consommation reproduit ci-après (dans sa nouvelle rédaction issue de la loi Hamon n°2014- 344 du 17 mars 2014), et sans préjudice des dispositions de l'article L.111-1 dudit Code, COINHOUSE informe le Client du contenu de son offre de Transaction :

« I. -Préalablement à la conclusion d'un contrat de vente ou de fourniture de services, le professionnel communique au consommateur, de manière lisible et compréhensible, les informations suivantes : 1° Les informations prévues aux articles L. 111-1 et L. 111-2 ; Lorsque le droit de rétractation ne peut être exercé en application de l'article L. 121-21-8, l'information selon laquelle le consommateur ne bénéficie pas de ce droit ou, le cas échéant, les circonstances dans lesquelles le consommateur perd son droit de rétractation ;Les informations relatives aux coordonnées du professionnel, le cas échéant aux coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, à l'existence de codes de bonne conduite, le cas échéant aux cautions et garanties, aux modalités de résiliation, aux modes de règlement des litiges et aux autres conditions contractuelles, dont la liste et le contenu sont fixés par décret en Conseil d'Etat. II.- Si le professionnel n'a pas respecté ses obligations d'information concernant les frais supplémentaires mentionnés au I de l'article L. 113-3-1 et au 3° du I du présent article, le consommateur n'est pas tenu au paiement de ces frais. III.- La charge de la preuve concernant le respect des obligations d'information mentionnées à la présente sous-section pèse sur le professionnel ».

11.2. Destinataire des services proposés par COINHOUSE

Les offres de Transactions de COINHOUSE sont destinées aux Clients de COINHOUSE tel que ce terme est défini dans les CGV.

11.3 Durée de l'offre

Les Transactions proposées par COINHOUSE à ses Clients sont valables dans la limite des stocks disponibles.

12/ Contrat

12.1 Conclusion

Le Contrat lié à une Transaction sur une Crypto-monnaie donnée est conclu entre le Client disposant d'un Compte Client validé et COINHOUSE (i) lorsque le Client a procédé au paiement en euros à COINHOUSE d'un Achat de Crypto-monnaie ou (ii) quand le Client livre dans le Portefeuille détenu par COINHOUSE la quantité prévue de Crypto-monnaies correspondant au Montant de Vente dans le cadre d'une Vente de Crypto-monnaie ou de la Conversion en cas de Conversion de Crypto-monnaie.

12.2 Preuve

L'archivage des communications, des Transactions et des factures est effectué sur un support fiable et durable conformément à l'article 1348 du Code civil. Ces communications, Transactions et factures sont retenus à titre de preuve du Contrat par COINHOUSE. De manière générale, tout document informatique de COINHOUSE fait preuve entre les Parties.

13/ Résolution du Contrat

13.1 Par le Client :

Le Contrat peut être résolu de plein droit par le Client en cas de non-respect par COINHOUSE du délai de Livraison des Crypto-monnaies dans le cadre d'une Transaction.

13.2 Par COINHOUSE :

Le Contrat peut être résolu de plein droit par COINHOUSE en cas notamment de :

- Suspicion légitime de COINHOUSE sur l'identité véritable ou le moyen de paiement du Client ;
- D'utilisation d'un moyen de paiement par le Client qui n'est pas à son nom, défaillant ou faisant l'objet d'un vol ou d'une fraude ;
- D'Expiration du Délai lié à une Transaction ;
- Non-paiement du Montant d'Achat par le Client ;
- Non-Transfert ou transfert erroné par le client de la nature et quantité de Crypto-monnaie sur un Portefeuille détenu par COINHOUSE en cas de Vente ou de Conversion de Crypto-monnaie.

14/ Modalités de Paiement

Le paiement s'effectue tel que prévu dans les dispositions des présentes CGV. COINHOUSE se réserve le droit à tout moment et sans préavis de modifier les moyens de paiement acceptés sur son Site Internet et dans son espace commercial « la Maison du Bitcoin » et notamment le type et le pays émetteur des cartes bancaires autorisées pour une Transaction.

15/ Livraison des Crypto-monnaies

15.1 Délai et modalités de Livraison

COINHOUSE offre à ses Clients disposant d'un Compte Client validé, la possibilité d'acheter des Crypto-monnaies et de les recevoir dans un délai fixé par les présentes CGV à une adresse de Portefeuille dont le Client à l'entière responsabilité.

En tout état de cause, dans le cas d'une Transaction valide, toute Livraison de Crypto-monnaie liée à un Achat ou à une Conversion, ou tout règlement d'une Vente doit intervenir au plus tard dans un délai de trente (30) jours après paiement validé et reçu de la Transaction conformément à l'article L.138-1 du Code de la consommation.

La Transaction ne peut être ni annulée, ni modifiée à partir du moment où le Contrat a été conclu tel que défini à la section 12.1.

15.2 Retard de Livraison– Résolution du Contrat

En l'absence d'un cas de Force Majeure, tout retard de Livraison excédant trente (30) jours peut entraîner la résolution du Contrat par le Client. Dans ce cas, le Client peut résoudre le Contrat, par l'envoi à COINHOUSE d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, COINHOUSE d'effectuer la Livraison ou si convenu d'un commun accord entre le Client et COINHOUSE, ce dernier n'a pas procédé à la Livraison dans le délai supplémentaire raisonnable convenu. Le Contrat est considéré comme résolu à la réception par COINHOUSE de la lettre recommandée avec accusé de réception ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que COINHOUSE ne se soit exécuté entre-temps.

16/ Limites de Transactions

COINHOUSE peut, à sa discrétion et sans préavis placer des limites quotidiennes, hebdomadaires ou mensuelles aux Transactions. Pour plus d'informations sur les limites applicables et leur augmentation ou leur diminution, le Client peut contacter le service

client de COINHOUSE par e-mail à l'adresse suivante : support@coinhouse.fr ou se rendre dans l'espace commercial « la Maison du Bitcoin ».

17/ Lutte contre la fraude à la carte bancaire et aux autres moyens de paiement

COINHOUSE se réserve le droit de vérifier les données personnelles communiquées par le Client et d'adopter toutes les mesures jugées nécessaires à la vérification de l'identité du Consommateur ou de la personne morale dont le compte bancaire est débité. Cette vérification pourra prendre la forme outre la vérification de l'identité et/ou du domicile du Client, d'une demande de communication de tous documents bancaires tels qu'un IBAN préalablement à la validation de la Transaction.

Toutes les Transactions payées par carte bancaire sur le site internet de COINHOUSE doivent être sécurisées par le système « 3D secure » permettant la sécurisation en ligne et par validation avec un code « PIN » pour les Transactions payées par carte bancaire dans l'espace commercial « la Maison du Bitcoin ».

18/ Responsabilité et Exonération de responsabilité

La responsabilité de COINHOUSE vis-à-vis du Client ne saurait être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du Contrat du fait du Client, de fraude ou erreur imputable au Client, du fait de la survenance d'un cas de Force Majeure, de Défaillance Technique, d'incapacité par COINHOUSE à déterminer le Cours des Crypto-monnaies, ou de défaillance, arrêt, piratage, inaccessibilité des plateformes d'échange de Crypto-monnaie utilisées par COINHOUSE pour la Compensation des Transactions.

Le Client est dûment averti des risques entourant l'Achat, la Conversion ou la Vente de Crypto-monnaies. Dans ce cadre, COINHOUSE ne saurait être responsable :

- d'un défaut du moyen de paiement du Client et/ou du système de paiement imputable au Client et/ou au fournisseur de moyens de paiement utilisé par COINHOUSE ;
- de la pérennité et de la fiabilité des systèmes informatiques décentralisés régissant les Crypto-monnaies ;
- de la stabilité du Cours des Crypto-monnaies, en raison de leur grande volatilité ;
- de la perte ou du retard de Livraison de Crypto-monnaies dûs aux Clients du fait des systèmes informatiques et techniques, de quelque manière que ce soit, et notamment du fait de défaillance technique et/ou de sécurité quelles qu'elles soient, y compris en raison de détournements par des Hackers ;
- de la négligence ou de l'imprudence du Client en cas de divulgation par ce dernier d'une clé privée, de la SEED de son portefeuille, ou du droit d'accès à son Portefeuille ;
- de la défaillance du système d'information du Client ;
- du remboursement de Crypto-monnaies ou de leur valeur en toute autre monnaie ayant cours légal, en cas de perte de Crypto-monnaies, pour quelque raison que ce soit et notamment, sans que cette énumération soit exhaustive, en cas de piratage des données personnelles du Client par quelque moyen que ce soit, en cas de dysfonctionnements techniques du réseau d'une Crypto-monnaie pour quelque cause que ce soit, en cas de perte du support informatique contenant les Crypto-monnaies, tels que disques durs, tablette, smartphone, le cambriolage, le vol, l'extorsion, la violence, le chantage, l'escroquerie, les erreurs de manipulation, ou toutes autres infractions pénales ayant pu entraîner la perte de Crypto-monnaies.

Par ailleurs, COINHOUSE ne peut être tenue responsable :

- du délai de renvoi des fonds vers les comptes bancaires des Clients en cas de refus de la Transaction,
- du délai de réception des virements bancaires,
- de la perte des Crypto-monnaies de quelque manière que ce soit après leur Livraison à l'adresse publique du Client indiquée. COINHOUSE ne conserve pas les Crypto-monnaies de ses Clients, elles sont sous son entière responsabilité tant en matière d'usage que de stockage. COINHOUSE ne peut être tenue responsable de la perte, du vol ou d'un usage illicite des Crypto-monnaies achetés par le biais de ses services.

COINHOUSE ne peut garantir le cours des Crypto-monnaies dans le cadre d'une Transaction sauf dans le cadre de la souscription par le Client d'une option spécifique.

COINHOUSE ne peut être tenue responsable des conséquences en cas d'envoi par le Client d'un montant de Crypto-monnaies différent de celui demandé par la plateforme d'échange lors de la réalisation d'une Transaction. Dans ce cas de figure, COINHOUSE ne peut garantir la réalisation de la Transaction. COINHOUSE pourra être amenée à proposer un remboursement des Crypto-monnaies (annulation de la Transaction) ou une correction de la Transaction à un cours correspondant à une date ultérieure et ce faisant facturer des Frais de Gestion au Client.

Dans le cadre d'une opération d'Achat ou de Vente à "cours garanti" tel que COINHOUSE peut le proposer à ses Clients, COINHOUSE s'engage à garantir le Cours de la Crypto-monnaie objet de l'Achat ou de la Vente, au moment de la validation de l'Achat ou de la Vente, quelles que soient les fluctuations du marché entre la validation de la Transaction et la Livraison des Cryptomonnaies ou des contre-valeurs en euros.

19/ Clause résolutoire

La résolution de la Transaction par COINHOUSE en cas de violation de l'une quelconque de ses obligations par le Client telles qu'elles résultent des présentes CGV sera prononcée par la réception par le Client d'un courrier recommandé avec accusé de réception ou d'un email à l'adresse du Compte Client émanant de COINHOUSE et sera acquise de plein droit sans autre formalité notamment judiciaire.

20/ Espace commercial « la Maison du Bitcoin »

L'espace est situé au 35 rue du Caire 75002 Paris, France (« les Locaux »). Les Locaux sont accessibles aux horaires précisés dans les CGV, le Site Internet et le site www.lamaisondubitcoin.fr et sur les comptes des réseaux sociaux de COINHOUSE.

Les Clients ou personnes désirant devenir Client ou les simples visiteurs de cet espace doivent avoir un comportement respectueux à l'égard des autres Clients et visiteurs et du Personnel. En outre, ils ne sont pas autorisés au sein des Locaux à :

- Fumer ;
- Boire de l'alcool et manger ;
- Dégrader volontairement le matériel informatique, le mobilier, les décorations, et plus généralement les installations présentes dans les Locaux en ceux compris les extérieurs des Locaux et surfaces murales ou vitrées ;
- Passer des appels téléphoniques sauf accord expresse du Personnel de COINHOUSE ;
- Porter sur leur tête un casque de moto ou assimilé ;
- Avoir sur eux une arme à feu, un objet tranchant, ou tout autre objet, liquide, poudre, produit dangereux ;
- Filmer, photographier les Locaux, enregistrer les conversations ;
- Offrir des services similaires à ceux offerts par COINHOUSE ;
- Conseiller les Clients ou Visiteurs sur des Transactions ;
- Et plus généralement à se comporter de telle sorte qu'ils nuisent au bon déroulement des Transactions.

COINHOUSE se réserve le droit de refuser l'accès à ses Locaux à tout Client ou visiteur qui dérogerait aux règles listées ci-dessus ou aux présentes CGV.

COINHOUSE se réserve le droit d'avoir recours aux forces de l'ordre ou à une société spécialisée dans la sécurité afin de bloquer cet accès ou de contraindre un Client ou un visiteur à quitter les Locaux. COINHOUSE se réserve le droit de poursuivre en justice et de demander des dommages et intérêts pour tout préjudice de quelque nature que ce soit aux contrevenants.

21/ Propriété intellectuelle et Marques

Le Site Internet, Les marques COINHOUSE, « LA MAISON DU BITCOIN », et les éléments reproduits sur le Site Internet de COINHOUSE constitués notamment de photographies, de visuels, de textes, ouvrages, illustrations, de dessins, logos et images, sont et restent la propriété exclusive de COINHOUSE et sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques et/ou le droit des brevets. Toute utilisation, reproduction et/ou toute diffusion de ces éléments, sans autorisation écrite préalable de COINHOUSE expose les contrevenants à des poursuites judiciaires.

22/ Données personnelles

La collecte des données nominatives, leur utilisation au titre du traitement des Transactions et de la constitution de fichiers clientèle et leur diffusion à des tiers chargés de l'exécution et du paiement des Transactions, est subordonnée au consentement du Client.

Le traitement des données nominatives, qui sont conservées par COINHOUSE aux seules fins d'une bonne administration des Transactions et des relations commerciales, fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés). Le Client dispose à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données personnelles le concernant qu'il peut exercer en écrivant directement sous signature et en joignant une copie de sa pièce d'identité, à :

*COINHOUSE SAS
Service Client & Support
35 rue du Caire
75002 Paris
France*

23/ Droit à l'oubli

Toute demande de droit à l'oubli formulée par un Client (ou par toute personne ayant initié une procédure d'ouverture de Compte Client sur le Site Internet de COINHOUSE ou à l'espace commercial « la Maison du Bitcoin » sans pour autant avoir complétée ladite procédure pour quelque raison que ce soit) visant à supprimer toute information la concernant fera l'objet d'une analyse au cas par cas par COINHOUSE qui se réserve le droit de ne pas y répondre positivement dès-lors que l'information collectée par COINHOUSE ne porte pas sur les orientations sexuelles, les opinions politiques, religieuses ou philosophiques ou contenant des informations relatives à des infractions, condamnations pénales ou mesures de sûreté de ces personnes.

24/ Service Client

Pour toute information ou question, le service client et support de COINHOUSE est joignable :

- dans l'espace commercial « la Maison du Bitcoin » aux horaires d'ouverture de celle-ci,
- par e-mail à l'adresse support@coinhouse.fr,
- par courrier à adresser à COINHOUSE SAS, Service Client et Support, 35 rue du Caire, 7502 Paris, France.

25/ photographies

Toutes les photographies présentes sur le Site Internet notamment en illustration des produits sont des photographies non contractuelles et communiquées à titre illustratif et d'exemple uniquement.

Il est strictement interdit d'enregistrer sur un support informatique, de photographier ou de filmer l'espace commercial de « la Maison du Bitcoin », son Personnel et les Clients sans accord expresse de la direction générale de COINHOUSE.

26/ Médiation

COINHOUSE informe le Client qu'il dispose d'un dispositif de médiation de la consommation gratuit en saisissant le Médiateur des Communications Électroniques dont les coordonnées sont précisées ci-dessous conformément aux dispositions combinées des articles L156-1 et R156-1 du Code de la consommation littéralement et intégralement reproduites ci-dessous :

« Tout professionnel communique au consommateur, selon des modalités fixées par décret pris en Conseil d'Etat, les coordonnées du ou des médiateurs compétents dont il relève. Le professionnel est également tenu de fournir cette même information au consommateur, dès lors qu'un litige n'a pas pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement introduite auprès de ses services ».

« En application de l'article L. 156-1, le professionnel communique au consommateur les coordonnées du ou des médiateurs de la consommation dont il relève, en inscrivant ces informations de manière visible et lisible sur son site internet, sur ses conditions générales de vente ou de service, sur ses bons de commande ou sur tout autre support adapté. Il y mentionne également l'adresse du site internet du ou de ces médiateurs ».

En application de ces dispositions légales introduites par l'ordonnance n°2015-1033 du 20 août 2015 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation et de son décret d'application n°2015-1382 du 30 octobre 2015, COINHOUSE informe le Client de son droit de saisir le médiateur des communications électroniques dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous dès-lors qu'un litige perdure après une tentative de règlement de ce dernier à l'amiable :

Le Médiateur des communications électroniques : <http://www.mediateur-telecom.fr/home>

Le Client dispose de la faculté de saisir le médiateur directement en ligne à l'adresse indiquée ci-dessous où en renvoyant le formulaire de saisine du médiateur des communications électroniques dûment complété que le Client peut télécharger à l'adresse suivante : http://www.mediateur-telecom.fr/reclamation/creez_votre_dossier/.

Le Client peut également consulter le site spécifique du médiateur des Communications électroniques pour toute information complémentaire à l'adresse suivante : <http://www.mediateur-telecom.fr/index.php/home/>

Le droit reconnu au Client de recourir à un service de règlement extrajudiciaire des litiges de consommation en saisissant un médiateur ne fait pas obstacle à la saisine préalable d'une réclamation adressée au service consommateurs de COINHOUSE à l'adresse suivante support@coinhouse.fr.

27/ Non-renonciation

Le fait que COINHOUSE ne se prévale pas, à un moment ou à un autre à l'une quelconque des dispositions des présentes CGV, ne saurait être interprété comme une renonciation par COINHOUSE à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites CGV comme ne saurait être considéré comme une modification des CGV.

28/ Compétence territoriale

A défaut de règlement amiable et pour tout litige relatif aux présentes CGV, le tribunal compétent sera celui du lieu du domicile du défendeur en France ou celui du lieu de livraison effective des Crypto-monnaies. Conformément aux dispositions de l'article L.141-5 du Code de la consommation reproduit ci-dessous l'acheteur pourvu qu'il soit un Consommateur dispose de plusieurs options :

Article L.141-5 du Code de la consommation : « Le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable ».

Ces dispositions ne s'appliquent pas au Client personne morale. Dans cette dernière hypothèse, seront seuls compétents les tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

29/ Droit applicable

La loi française est seule applicable à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV par COINHOUSE.

30/ Informations administratives

COINHOUSE SAS

Capital Social : 10 000 €

Adresse : 35 rue du Caire – 75002 Paris – France

RCS de Paris 8152 54 545

E-mail : support@coinhouse.fr

* *
*